

GERTRUDE BOIS DE FER,  
JEAN-ALFRED GUÉRÉDRAT

# Rétrospective de l'action du Conseil régional de la Martinique en faveur de la pêche

## **I**ntrouduction

Créé par la loi de décentralisation de 1984, le Conseil régional s'est vu doté de larges compétences dans le domaine du développement. C'est le cas pour la pêche et, au sein des programmes d'orientation pluriannuels qui encadrent cette activité, le Conseil régional a joué un rôle de premier plan dans la modernisation de l'économie de la pêche.

Pour définir et appliquer sa politique de pêche, le Conseil régional s'est appuyé sur les conclusions des tables rondes qu'il a organisées en novembre 1987 avec les organismes de recherche et, en novembre 1996, avec l'Agence du développement économique de la Martinique (ADEM).

## **Gestion de la ressource**

Le Conseil régional a dû, en particulier, faire face aux difficultés rencontrées en matière de gestion des ressources marines et prendre des mesures en faveur de la préservation des stocks.

Tenant compte des conclusions de la table ronde de 1987, qui a mis l'accent sur la nécessité de réduire l'effort de pêche sur les espèces démersales de la zone côtière proche, il a aidé les marins pêcheurs à remplacer leurs nasses à petites mailles par de nouvelles nasses à mailles plus grandes, conformes à la réglementation en vigueur.

Dans le même esprit, il a accordé son soutien financier à l'Association régionale pour le développement de la coopération maritime Antilles-Guyane (Ardecomag) puis au Comité des

pêches, qui, par des actions de sensibilisation et des mesures incitatives, ont permis aux pêcheurs de prendre conscience du problème. Il est aussi intervenu en faveur d'une application effective de la réglementation élaborée par l'État qui limitait les tailles de capture et interdisait la pêche de certaines espèces.

Un recueil a été réalisé par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCCE) du Conseil régional, qui regroupe les différents textes de lois sur la protection de la nature dans le milieu marin.

Le Conseil a pareillement encouragé une reconversion de l'exploitation de ressources démersales en direction d'espèces capables de supporter une augmentation de l'effort de pêche et favorisé l'achat de bateaux de plus de 9 mètres pour l'exploitation des bancs du nord de la Guadeloupe.

Le Conseil a également apporté son soutien aux recherches entreprises dans le cadre du Pôle halieutique Caraïbe qui ont permis de mieux évaluer les stocks disponibles et de préciser leurs modalités de gestion.

Le Conseil a soutenu l'organisation par l'Ifremer, l'IRD et l'École nationale agronomique de Rennes (Ensar) d'un colloque international sur la pêche thonière et les dispositifs de concentration des poissons (DCP), qui s'est tenu en 1999 à la Martinique. Cela a permis à de nombreux chercheurs et praticiens de ce nouveau mode de pêche de se rencontrer et de confronter leurs expériences en présence de

responsables politiques et socio-professionnels antillais.

En 2001, le Conseil a, de nouveau, apporté son concours à l'Ifremer pour l'organisation de la première réunion du « groupe de travail Petites Antilles » de la FAO sur le développement durable de la pêche aux grands pélagiques associée aux DCP.

## **Développement de la production**

Le Conseil régional a parallèlement encouragé le développement de la production en facilitant l'aménagement de la bande côtière et en adoptant une série de mesures incitatives en faveur des marins pêcheurs.

### **Aménagement de la bande côtière**

La mise en place de programmes de recherche sur l'aménagement et la gestion de la bande côtière s'est faite à travers les contrats de plan État-Région (CPER) et le Document unique de programmation (Docup) de l'Union européenne.

De 1985 à 1989, ont d'abord été privilégiés l'établissement d'un état des lieux du secteur et la mesure du niveau d'exploitation des stocks.

De 1989 à 1994, dans le cadre du CPER et Docup, le Conseil régional s'est efforcé de diminuer la pression exercée par la pêche côtière sur les espèces démersales et de redéployer l'effort de pêche en direction des espèces pélagiques hauturières.

Au cours de la période 1994-1999, il a financé un programme de pose de

quarante DCP et cofinancé un deuxième programme de pose par le Comité des pêches d'une trentaine de DCP ancrés autour de la Martinique. Près de 1,2 MF a été consacré à ces programmes.

De 2000 à 2006, toujours dans le cadre du CPER et du Docup, le Conseil régional poursuit son effort et participe au financement d'opérations visant à une meilleure exploitation de la ressource halieutique.

Outre le soutien du programme de gestion de la pêche sous DCP mis en place par l'Ifremer, ces opérations comprennent :

- le suivi des cantonnements de la baie du Trésor, de la baie du Robert et de Sainte-Luce instaurés par la direction des Affaires maritimes et le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) ;

- le programme d'implantation de 4 récifs artificiels dans les zones de cantonnement de Case-Pilote, de l'îlet Ramiers, du Robert et de Trinité Sainte-Marie, afin de tester leur aptitude à engendrer des zones de « nurseries ».

L'intervention de la Région pour l'ensemble de ces programmes avoisine 2 MF.

### **Aides à la profession**

#### ***Les plans pêche***

Depuis 1987, l'objectif de ces différents plans est de contribuer à la modernisation de la flottille de pêche. Aujourd'hui, le Conseil régional aide les professionnels de la pêche.

- à s'installer en octroyant une prime de première installation aux jeunes marins pêcheurs ;

- à s'équiper en matériel (yoles, bateaux pontés, matériel de sécurité) avec un soutien qui correspond à 40 % du coût total de l'acquisition dans les limites d'un plafond déterminé ;

- à acquérir une balise de détresse (dans le cadre du contrat de plan État-Région, le Conseil régional aura ainsi permis l'achat de 500 balises pour un montant de 1,2 MF environ ; aujourd'hui, seul le Conseil régional continue de financer l'acquisition de ces balises).

Entre 1999 et 2001, l'intervention de la Région dans le cadre du plan pêche a été d'environ 6,5 MF.

#### ***L'assurance des marins pêcheurs***

Un programme quinquennal d'aide de la Région aux marins pêcheurs permet à ces derniers d'assurer leurs équipements de pêche contre les vols, les dégradations et autres sinistres.

Cette aide est venue remplacer la participation du Conseil régional à la Caisse chômage intempéries qui, entre 1988 et 1993, a représenté un montant de 5,6 MF environ.

L'aide de la Région pour la période 2000-2001 a été de 440 KF, soit un taux moyen de participation de 45 %.

#### ***La sécurité des hommes***

Dans le cadre du contrat de plan État-Région, deux actions en faveur

de la sécurité des hommes ont été financées par la Région : l'acquisition de nouvelles vedettes par la société de sauvetage en mer (1,3 MF) et l'installation d'un réseau VHF par le Cosma (2 MF).

La Région a également toujours apporté son soutien aux marins pêcheurs arraisonnés dans les eaux territoriales et les zones d'exclusivité des îles voisines.

#### **Actions de formation**

La formation initiale ou continue des marins pêcheurs est assurée par l'École d'apprentissage maritime et aquacole gérée par l'Association de gestion de la formation professionnelle maritime et aquacole de la Trinité.

La Région intervient au niveau de l'acquisition d'équipements (850.000 F dans le cadre du plan État/Région 1994-1999) et du financement des programmes de formation.

Ainsi, au titre des trois derniers exercices budgétaires, la contribution régionale représente un montant global de 21 MF détaillé comme suit :

- 2000 : 7 254 260 F
- 2001 : 5 597 342 F
- 2002 : 8 159 738 F

l'État intervenant pour sa part à hauteur de 2,5 MF chaque année.

La Région participe également au financement de la rémunération des stagiaires de l'École de formation professionnelle maritime et aquacole de la Trinité à hauteur de 1,3 MF.

#### **La politique de la Région en matière de pêche**

La volonté du Conseil régional de mener une véritable politique de développement de la pêche a entraîné la scission de la Commission pêche et agriculture en deux commissions distinctes : la Commission du développement agricole et de l'élevage et la Commission du développement de la pêche, de l'aquaculture et des ressources marines.

Les compétences de la Région sont très larges et seuls l'aménagement et les infrastructures portuaires sont confiés au Département.

Pour mener à bien sa politique, le Conseil régional vient de consacrer (en 2002) 1,33 % de son budget à ce secteur, soit 3,3 M€, un montant en augmentation de 57 % par rapport à 2001.

Le Conseil intervient aussi, dans le cadre du CPER et du Docup 2000-2006, pour un montant de 2,6 M€.

Dans la mise en œuvre de tous ces programmes, le Conseil régional travaille de concert avec d'autres institutions et organismes liés à la mer :

- les Affaires maritimes
- l'École d'apprentissage maritime
- le Comité régional des pêches et des élevages marins
- l'Agence de développement économique de la Martinique
- le Crédit maritime
- la Coopemar
- l'Ifremer
- l'IRD
- l'Université Antilles-Guyane

### **La Loi d'Orientation pour l'outre-mer**

La Loi d'Orientation adoptée fin 2000 prévoit elle-même, dans son article 47, que les compétences en matière de gestion et de conservation des ressources biologiques dévolues à l'autorité administrative seront transférées et exercées par la Région.

### **Coopération régionale**

La Martinique partage la ressource en grands migrateurs avec ses voisins, et la Région estime indispensable de promouvoir avec eux des techniques permettant de mieux gérer ces ressources.

Un important travail de formation conjointe a été entamé autour d'une même technique de pêche, ce qui a permis d'instaurer des relations de confiance et de diminuer considérablement les affrontements de voisinage. Deux actions de formation de marins pêcheurs martiniquais, dominicains et sainte-luciens ont ainsi été mises en

place de 1997 à 2000. L'une d'elle, l'apprentissage de la technique de pêche à la palangre, a coûté 3,5 MF.

### **Conclusion**

À travers sa Commission du développement de la pêche, de l'aquaculture et des ressources marines et en étroite collaboration avec le Comité des pêches, le Conseil régional s'est ainsi efforcé de développer une politique éclectique de préservation et de gestion de la ressource, de modernisation de la flotte et de soutien aux professionnels.

Une évaluation précise des résultats de cette politique reste malaisée en l'absence d'informations chiffrées permettant de dresser une typologie des marins pêcheurs et de connaître leurs revenus aussi bien que l'état de la ressource. Il faudrait pour y parvenir que soit mis en place l'Observatoire de la pêche réclamé par la collectivité régionale depuis la table ronde sur la pêche de novembre 1996.